

Du registre aux délibérations du *Collège communal*, il a été extrait ce qui suit:

Séance du 15 avril 2020

Présents : A. DESMARLIERES, Bourgmestre-Président
D. STREBELLE, M. SCULIER et J. HUBEAU, Echevins
R. ROLIN, Président du CPAS
K. KOWALSKA, Directrice Générale

Absent(s) : /

OBJET : Service Environnement – Adoption d'une motion adressée aux Ministres compétents pour obtenir des apaisements quant aux craintes d'une partie de la population au sujet du déploiement de la technologie 5G et de ses conséquences en matière de sécurité et de santé publiques – Point ajouté en cours de séance.

LE COLLÈGE COMMUNAL,

Considérant l'annonce de l'opérateur téléphonique PROXIMUS concernant le déploiement de la technologie 5G sur le territoire de 30 communes belges ;

Considérant que la Commune de Brugelette est concernée par ce déploiement ;

Considérant les craintes d'une partie de la population au sujet du déploiement de cette technologie et de ses conséquences en matière de sécurité et de santé publique ;

Considérant que le Collège communal n'a pas été tenu informé des intentions de Proximus ;

Considérant que cette annonce intervient en pleine crise sanitaire, à un moment où l'attention se porte sur le maintien des services publics et le soutien à la population ;

Considérant qu'aucune analyse n'a été faite pour démontrer l'innocuité du déploiement de la 5G ;

Considérant qu'il n'y a pas eu de concertation avec la population ;

Il convient de demander à Proximus de ne pas déployer la 5G à Brugelette dans ces circonstances ;

Attendu qu'il convient d'adresser un courrier à la société Proximus, en vue de lui demander d'organiser une séance publique pour les habitants, dès la fin de la période de confinement liée à la crise ;

Attendu que la société Proximus se doit d'expliquer le projet aux habitants ;

Attendu qu'il s'agit de la première étape d'une information et d'une concertation auprès de la population ;

Considérant que le Collège communal s'interroge quant à l'instance qui a donné l'autorisation pour le déploiement de la 5G sur 30 communes et quant aux bases réglementaires qui le soutiennent ;

Considérant qu'en relation avec ce projet, le Collège communal invite ses habitants à réagir – jusqu'au 21 avril au plus tard, à l'enquête publique organisée par le régulateur fédéral IBPT,

concernant l'octroi à cinq candidats de droits d'utilisation provisoires dans la bande 3600-3800 MHz: <https://ibpt.be/consommateurs/publication/consultation-du-conseil-de-libpt-relative-aux-projets-de-decision-concernant-loctroi-de-droits-dutilisation-provisoires-dans-la-bande-3600-3800-mhz> ;

Considérant que le Collège regrette les délais trop courts ainsi que la technicité de cette enquête, illisible pour les citoyens ;

Considérant que le Collège communal s'étonne notamment de l'absence d'éléments relatifs aux incidences environnementales, au respect de la vie privée et à la protection des données ;

Attendu que le sujet exige un débat sociétal et pas seulement technique ;

Considérant que de nombreux habitants s'inquiètent de l'impact des ondes sur la santé ;

Il convient de pouvoir apporter des réponses précises aux questions légitimes des habitants ;

Attendu que le Collège communal demande que les communes ne soient pas ignorées dans le processus de décision pour le placement de nouvelles antennes et l'adaptation des fréquences ;

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Article 1^{er} : D'adresser un courrier aux gouvernements fédéral et wallon en vue d'obtenir des apaisements quant aux craintes d'une partie de la population au sujet du déploiement de la technologie 5G et de ses conséquences en matière de sécurité et de santé publiques.

Article 2 : La présente délibération sera transmise à :

- Monsieur Philippe De Backer, Ministre de l'Agenda numérique, des Télécommunications et de la Poste, chargé de la Simplification administrative, de la Lutte contre la fraude sociale, de la Protection de la vie privée et de la Mer du Nord
- Monsieur Elio DI RUPO, Ministre Président du Gouvernement wallon en charge des Communications.

Fait à Brugelette, date que dessus.

PAR LE COLLÈGE COMMUNAL,

La Directrice Générale,

Le Bourgmestre,

(s) K. KOWALSKA

(s) A DESMARLIERES

La Directrice générale,

Karolina KOWALSKA

Pour expédition conforme,



Le Bourgmestre,

André DESMARLIERES